



**Rapport de la commission de gestion du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion de l'État pour l'exercice 2015**

(Du 24 mai 2016)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion chargée de l'examen de la gestion du Conseil d'État pour l'exercice 2015.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante:

Composition du bureau

Président: M. Jean-Bernard Wälti
Vice-président: M. Jacques Hainard
Rapporteur: M. Walter Willener

Sous-commission

1. *Département des finances et de la santé (DFS):*
M. Jean-Bernard Wälti, président-rapporteur, MM. Yann Mesot et Daniel Ziegler
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC):*
M. André Frutschi, président-rapporteur, MM. Jacques Hainard et Yvan Botteron
3. *Département de l'éducation et de la famille (DEF):*
M. Walter Willener, président-rapporteur, M^{me} Annie Clerc-Birambeau et M. Claude Guinand
4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE):*
M. Mario Castioni, président-rapporteur, MM. Laurent Debrot et Etienne Robert-Grandpierre
5. *Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS):*
M. Jean-Frédéric de Montmollin, président-rapporteur, M. Marc-André Bugnon et M^{me} Erica Di Nicola.

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La commission de gestion (COGES) a tenu 14 séances en 2015. En général, elle se réunit le mardi matin lorsque le Grand Conseil tient session. Lors de ces séances, elle prend connaissance des informations du bureau de la COGES, assure le suivi des objets en suspens et fait un tour de table avec les présidents des sous-commissions. Des séances supplémentaires ont eu lieu pour la présentation des différents projets en cours au service des bâtiments, et pour l'examen des rapports du Conseil d'État transmis à la COGES.

Rapport 15.002 – Redressement des finances et programme de réforme de l'État

Quatre séances ont été consacrées à l'examen de ce rapport, en partie en parallèle avec la commission des finances (COFI). Cette dernière est arrivée à la conclusion que le chapitre consacré au redressement des finances n'était pas nécessaire puisque le Conseil d'État préparait un rapport spécifique sur ce point en réponse à la motion 13.186.

La COGES a demandé et obtenu que le volet "Réforme des institutions" soit également retiré de ce rapport. Les travaux se sont dès lors concentrés sur le volet de la réforme de l'État pour aboutir à un nouveau décret, accepté par le Grand Conseil à fin septembre 2015.

Rapport 15.054 – Informatique neuchâteloise

En fin d'année, la COGES a entamé l'examen de ce rapport.

Rencontre des présidents des sous-commissions avec le Conseil d'État

Lors de cette séance, la COGES a fait part de ses questions relatives à la communication, à la participation des chefs de département aux séances des sous-commissions et aux comptes rendus des séances des sous-commissions. Le Conseil d'État a mis en évidence la complexité de la communication, rendue quelquefois difficile par des fuites. Mais il estime que la situation s'est nettement améliorée durant cette législature. Il a réaffirmé l'importance de la participation des chefs de département aux séances des sous-commissions dans la mesure où ces derniers disposent des données stratégiques, politiques et de mise en perspective plus large et plus complète que les chefs de service. Il a souhaité que la COGES harmonise ses règles de fonctionnement, notamment au niveau des sous-commissions. Le Conseil d'État a mis en évidence le nombre très important de séances des commissions permanentes, thématiques et temporaires du Grand Conseil, avec quelquefois des dossiers examinés en même temps par plusieurs commissions. La COGES a pris acte de cette situation et entend veiller à une meilleure coordination des commissions en général. Plus généralement, elle a considéré cette rencontre comme très positive par la confirmation des relations de confiance entre le Conseil d'État et la COGES.

2. EXAMEN DE LA GESTION PAR DÉPARTEMENT

2.1. Département des finances et de la santé (DFS)

2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.1.1.1. Généralités

2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.1.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DFS a tenu 9 séances en 2015, en présence du chef du DFS, de la secrétaire générale du département, certaines en présence des membres invités de la sous-commission des finances du même DFS, certaines également en présence des président et vice-président de la commission Santé dans le cadre de l'accompagnement du département dans l'épineux dossier HNE. La sous-commission a évidemment également été attentive à la feuille de route du département.

De plus, une séance commune d'une journée complète avec la sous-commission des finances, le 3 mai 2016, a été notamment consacrée à l'examen du rapport de gestion 2015 du DFS.

2.1.1.2. Entités visitées

La sous-commission a, à ce jour, rencontré l'ensemble des chefs de services et d'offices ainsi que les responsables ou organes dirigeants de l'HNE, du CNP, de NOMAD et de la BCN. En ce qui concerne HNE, la sous-commission a rencontré par deux fois la présidente du Conseil d'administration M^{me} Pauline De Vos Bolay et le nouveau directeur général M. Philippe Bolla, la dernière fois en présence du directeur financier, M. Julien Heider.

De manière générale et pour l'ensemble du département, la sous-commission n'a relevé aucun élément susceptible de remettre en question le fonctionnement des services qui ont à leur tête des chefs compétents et motivés.

2.1.1.3. Suivi des dossiers

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

La sous-commission rappelle que le SIEN remplit une mission essentielle dans la mesure où un grand nombre d'informations qui servent aux services de l'État ainsi qu'aux institutions paraétatiques sont recensées dans le système de gestion, et que celui-ci est devenu un élément vital du fonctionnement quotidien de ces entités. Le SIEN est indispensable à l'ensemble du personnel de l'État, aux institutions paraétatiques et à 83'000 utilisateurs dans le canton. Il souffre cependant de sa situation géographique, puisqu'il est réparti sur 6 sites différents. Les serveurs sont mal sécurisés, sujets à inondations et autres dégâts et de nouveaux défis de sécurité se posent avec la multiplication des accès aux systèmes d'information (accès web via mobiles, ordinateurs portables et tablettes, objets, etc.). Au moment de l'examen du rapport 15.054 "Informatique neuchâteloise" pour lequel la COGES a fonctionné en tant que commission temporaire, la sous-commission a fait part à la commission plénière de ses constatations lors de visites sur les différents sites de ce service.

Hôpital neuchâtelois (HNE)

La sous-commission suit le dossier HNE avec beaucoup d'attention. Elle y a consacré plusieurs séances dont la plupart en présence du président et du vice-président de la commission Santé (*invités*) et a rencontré l'entier de la direction ainsi que la présidente du Conseil d'administration.

La composition complète de la nouvelle direction générale est connue depuis la fin de l'année 2015, sous réserve du remplacement en cours du directeur des ressources humaines.

La sous-commission constate que la fin des activités sur le site de la Béroche, prévue pour janvier 2016, est intervenue sans trop de grincements de dents malgré ce que représente cet établissement dans la région et les efforts sollicités du personnel déplacé sur d'autres sites.

Les activités principales sont en train d'être réorganisées:

- La réadaptation sera regroupée sur les sites du Val-de-Ruz et du Locle.
- La reconversion du site du Val-de-Travers est sur les rails. La fin des activités de traitement et de réadaptation (CTR – une polyclinique étant maintenue) d'HNE au Val-de-Travers implique la libération d'un second étage du site du Locle par le CNP. Une solution se profile (*étude de réaffectation des locaux de Portescap*) à La Chaux-de-Fonds pour plusieurs projets qui se marient assez bien. On remarque que les différents dossiers s'imbriquent (voir ci-dessous: *Localisation de l'administration*).

La sous-commission a rencontré le chef de projet mandaté par le DFS dont le rôle est de s'immerger dans la situation, de réunir les experts sollicités (au sein de HNE, de l'administration et hors canton) et de les faire travailler ensemble. Les travaux des 8 groupes de travail avancent bien et donneront lieu à la mise en consultation d'un projet d'organisation en avril 2016.

En janvier 2015, le Conseil d'État a gelé les investissements prévus sur le site de La Chaux-de-Fonds dans l'attente d'avoir une vision claire de l'organisation hospitalière future. La sous-commission a pu se rendre compte par elle-même de la problématique. Une visite du site de La Chaux-de-Fonds a démontré aux commissaires l'obsolescence des bâtiments aussi bien en ce qui concerne leurs structures que les chambres ou les locaux techniques. Avec ses bâtiments imbriqués et vétustes, le site de La Chaux-de-Fonds présente, aux yeux des responsables d'HNE, une structure architecturale très difficilement adaptable, pas en phase avec les besoins de la médecine du 21^e siècle. La rénovation minimale prévue de 35 millions de francs n'aurait, selon eux, pas amélioré la situation. Une rénovation complète serait coûteuse et insatisfaisante en termes de fonctionnement et d'évolutivité. De plus, en raison de la nécessaire exploitation du site, les travaux de rénovation dureraient une dizaine d'années (*significativement plus longtemps que ceux d'une nouvelle construction*).

Les prestations d'intérêt général (PIG)

La LAMal stipule qu'une part de financement public concerne notamment les médecins en formation et les surcoûts en relation avec les besoins régionaux. Ce financement est appelé PIG. À HNE, les PIG recouvrent des prestations à la collectivité qui n'ont pas encore été explicitement listées ou chiffrées, ainsi qu'une partie du déficit de fonctionnement, reconnue par l'Etat de façon décroissante. Depuis 2012, l'hôpital est confronté à un financement par prestations (DRG pour les soins aigus), avec une participation de 45% des assurances et de 55% de l'État en cofinancement (par ex. pour les soins aigus, la réadaptation, etc...). Le delta entre ce financement et le budget interne de charges représente près de 70 millions de francs (PIG). À l'intérieur de ce montant, une

partie est justifiée (non chiffrée mais estimée par d'aucuns à environ 1/3 du montant), le reste demeure une subvention pour une partie du déficit.

Les surcoûts de la Convention collective Santé 21 (CCT Santé 21), sont-ils compris dans les PIG, question que se pose la sous-commission? Pour le directeur général d'HNE, il est urgent de renégocier la CCT pour arriver à un meilleur résultat.

Un commissaire informe cependant qu'à sa connaissance, la CCT Santé 21 se trouve dans la moyenne romande. Il souhaiterait pouvoir obtenir tous les éléments de la CCT (salaires y compris) pour pouvoir juger si la CCT est véritablement trop chère et dans quelle mesure elle doit être renégociée.

NOMAD

La sous-commission a été associée lors de deux séances aux travaux de la commission Santé relatifs à l'analyse du projet de décret 15.027 approuvant les options stratégiques de NOMAD pour la période 2015-2022. Ces travaux ont abouti au rapport "Propositions de la commission parlementaire". La sous-commission a pu s'entretenir par deux fois également avec M. Gabriel Bader, directeur de NOMAD. Elle fait siennes les conclusions de la commission Santé et partage les préoccupations soulevées (*voir point 4 du rapport 15.027*) y compris concernant l'inquiétude et la désapprobation des associations d'infirmières indépendantes quant aux "contreparties" nécessaires et sollicitées par NOMAD à l'obtention de "subventions" de même que la constatation de coûts élevés de NOMAD en comparaison intercantonale.

Service des contributions

À intervalles réguliers, la sous-commission a été en contact avec le chef du service des contributions, en particulier concernant:

1. l'amnistie fiscale "neuchâteloise" en cours, il s'avère que les chiffres seront meilleurs que prévus. La dénonciation spontanée est encore possible jusqu'à fin 2016.
2. l'épisode des déclarations perdues qui, si celles-ci n'ont pas été retrouvées, n'a pas fait obstacle à la taxation des intéressés et qui montre – si cela était encore nécessaire – l'importance d'avoir un système informatique sûr et sécurisé.
3. le traitement informatique des déclarations, à leur rentrée dans les temps et à l'utilisation toujours plus grande du logiciel Clic & Tax.
4. le regroupement du service des contributions proposé par le Conseil d'État sur un seul site, à La Chaux-de-Fonds. Ce regroupement permettra de quitter le bâtiment, rue du Musée 1, de réaliser ainsi une économie importante et de valoriser ce magnifique et emblématique bâtiment du bord du lac.
5. l'impôt des frontaliers, les règles y relatives en vigueur pour les relations entre la France, la Confédération font que jusqu'à fin avril de chaque année, tout canton qui a des travailleurs frontaliers français sur son territoire, et qui se trouve sous le régime de la rétrocession par la France, doit annoncer à la Confédération les informations qu'il reçoit des employeurs sur la masse salariale versée aux frontaliers au cours de l'année précédente. La Confédération transmet ces données à la France, qui rétrocède 4,5% de la masse salariale annoncée. Lorsque l'argent est rétrocédé, le canton fait un décompte pour chaque commune en fonction du domicile des employeurs, et leur verse la part qui leur est due. Au moment de la répartition, une erreur de saisie a pu faire croire à une manne de 11 millions de francs supplémentaires perçus par le canton, erreur corrigée sans conséquence au final ni pour les communes, ni pour le canton.

Localisation de l'administration à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Les deux grands projets de regroupement de l'administration que sont Tivoli et La Fiaz ont démontré que l'organisation de l'administration est très éclatée et coûte très cher en surface. Des opérations de regroupement se poursuivent de manière plus ponctuelle en fonction des besoins et des demandes exprimés par l'administration ou par les partenaires (*exemple ci-dessus de libération de Musée 1, regroupement du SIEN, etc.*). La même problématique se retrouve à La Chaux-de-Fonds, à la Rue du Parc 117-119, où se trouvent plusieurs services liés à l'emploi, pour en faire un pôle emploi.

La sous-commission a rencontré l'architecte cantonal au sujet du regroupement et de la réorganisation des services de l'administration. Elle constate qu'il y a là, beaucoup de surface et d'argent à économiser.

Pour certaines entités, il est question de louer avec une option d'achat à long terme, comme cela a été fait avec l'ECAP pour le site des Cadolles.

L'opération dépend maintenant de 3 décisions dont les deux premières sont déjà prises:

- Validation du plan stratégique CNP.
- Validation du schéma directeur informatique.
- Validation des budgets CENEA (Centre neuchâtelois d'alcoologie) et CPTT (Centre de prévention et de traitement des addictions).

BAKBASEL

L'institut de recherches conjoncturelles bâlois BAKBASEL se concentre sur trois niveaux d'analyse: un *benchmarking* des coûts par canton et par domaine de charge, une analyse des structures et caractéristiques cantonales pouvant expliquer les écarts ainsi que les écarts résiduels, réputés potentiels d'amélioration pour les cantons. Le contact a été pris suite à des études que cette société de consulting a menées dans d'autres cantons, notamment à Berne et en Valais, avec une méthode qui est intéressante en regard de la situation dans laquelle l'État se trouve.

Cette méthode consiste à prendre 9 domaines d'activité de l'État; à faire une analyse de la situation canton/communes et à mesurer le coût par habitant et par domaine. De là, une comparaison peut déjà être faite. En cas de différence, il y a lieu d'analyser si des caractéristiques propres au canton justifient cet écart. Les différences intercantionales sont ainsi décortiquées, et il est possible de décoder si les domaines "*plus chers*" sont des choix politiques ou des priorités, ou s'il s'agit de prestations pour lesquelles il y a lieu de réduire les coûts.

L'intérêt est de mettre en évidence les points de vigilance sur lesquels travailler.

Un autre mandat qui sera confié à BAKBASEL consistera à apporter du soutien dans la mise à plat de tous les mécanismes de financement intercantonaux. En effet, il ressort des comptes et des budgets que le canton est toujours plus facturé pour des domaines tels que l'incarcération hors canton, le placement en institutions pour adultes ou mineurs hors canton, l'hospitalisation hors canton, les flux intercantonaux de financement des universités et hautes écoles, etc. La dynamique intercantonale devient inflationniste, sans qu'un vrai contrôle politique sur la quantité et le niveau de qualité, qui est desservi ne soit fait.

Un montant de 100'000 à 150'000 francs a été consacré pour ce mandat qui permettra la réalisation des étapes 2 et 3 du processus qu'il décrit comme une "*fusée à 3 étages*":

1. Programme de redressement des finances.
2. Comparaison intercantonale avec explication des différences.
3. Mécanismes de financement intercantonaux.

2.1.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission de gestion du DFS, en séance commune avec la sous-commission financière a consacré une journée complète, le 3 mai, à l'étude des comptes et plus particulièrement du rapport de gestion 2015 du département.

Elle a pris acte de ce rapport en soulignant la qualité et la complétude de celui-ci.

De manière générale et pour l'ensemble du département, la sous-commission a obtenu réponses à toutes ses interrogations et n'a encore une fois relevé aucun élément susceptible de remettre en question le bon fonctionnement des services et offices.

La sous-commission a entendu les inquiétudes du département concernant la réduction drastique des effectifs.

"Cette réduction provoque une surcharge chronique, de la fatigue, de la pression... aujourd'hui déjà, les limites sont franchies et cela se ressent dans tous les services. Les restrictions pénalisent l'Etat dans sa capacité à se réformer et transformer. Des défauts majeurs de pilotage des grands secteurs subventionnés ont lieu, parce que l'on n'a pas les ressources dans les services pour faire un pilotage de qualité. Il y a des signaux toujours plus marqués que l'on néglige la sécurité, faute de mettre des moyens nécessaires pour l'assurer."

La sous-commission a eu l'occasion une nouvelle fois de rencontrer, en présence du conseiller d'État, chef du DFS, les responsables des entités listées ci-après:

- Chancellerie
- Service financier
- Service des contributions
- Service des communes
- CCFI
- Autorités judiciaires (invitées par la COFI)
- Service de la santé publique
- Service des bâtiments
- Office d'organisation
- Service informatique de l'entité neuchâteloise

En ce qui concerne la dette de l'État, le chef du service financier a pu rassurer la sous-commission sur les emprunts en cours. Il s'agit de produits classiques, il n'y a absolument aucun emprunt que l'on pourrait qualifier de toxique.

En guise de conclusion, la sous-commission tient à souligner le climat serein qui règne dans les services et au secrétariat général, elle tient à remercier le chef du DFS et son département pour les documents fournis d'excellente qualité, pour la confiance témoignée et les excellents rapports entretenus.

La sous-commission tient à relever que son travail a été grandement facilité par la disponibilité et le soutien du secrétariat général du Grand Conseil et de son assistante parlementaire.

2.1.1.5. Bilan et perspectives

Le travail de la sous-commission portera en particulier pour l'année 2016 sur l'accompagnement du dossier de l'HNE, sur la problématique des coûts et organisation de NOMAD, sur le service des contributions et sur la fiscalité des personnes physiques. Les rapports du CCFI concernant le département seront analysés au fur et à mesure de leur mise à disposition.

2.2. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

2.2.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.2.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion a siégé à 9 reprises durant l'année 2015, pour des visites de service, l'examen des comptes 2014 et du budget 2016 ainsi qu'à propos d'une demande qui lui a été adressée par le président du Grand Conseil, Monsieur Éric Flury.

2.2.1.2. Entités visitées

La sous-commission s'est déplacée à 7 reprises dans les services: le 15 février dans les locaux du SIAM à Vauseyon, le 31 mars à l'office des archives en choisissant les locaux situés sous le Château de Neuchâtel, le 4 juin à la police neuchâteloise à son siège au bâtiment des Poudrières, le 29 juin dans les locaux de l'office de l'inspection du travail pour une rencontre avec une délégation du Groupe de confiance de l'État de Neuchâtel à Peseux, le 28 août au Château de Colombier, le 15 septembre à l'établissement de détention de Bellevue à Gorgier. Les 3 autres séances se sont déroulées au Château de Neuchâtel, soit le 7 mai pour l'examen des comptes 2014 du département, le 14 septembre pour l'examen du budget 2016 du département et le 11 décembre pour une séance consacrée aux conséquences organisationnelles de la pollution du réseau d'eau potable au Locle et environs en juillet 2015.

2.2.1.3. Suivi des dossiers

Examen de la situation afin que l'accès au Groupe de confiance de l'État soit équitablement garanti à l'ensemble du personnel de l'État

Une demande adressée le 6 mai 2015 à la sous-commission par M. Flury, président du Grand Conseil sollicitait celle-ci afin s'assurer que l'accès au Groupe de confiance de l'État soit équitablement garanti à l'ensemble du personnel de l'administration. Dans sa lettre, le président demandait à la sous-commission de proposer des mesures ou des pistes permettant de corriger d'éventuelles lacunes qu'elle pourrait constater durant ses investigations. Après un examen de la situation, ainsi qu'une succincte enquête sur les pratiques en vigueur dans quelques cantons romands, la sous-commission a constaté qu'il n'y avait pas de problèmes graves et que les principaux obstacles pouvant empêcher un accès équitable à l'ensemble du personnel avaient été corrigés en 2011. Toutefois, la sous-commission a souhaité proposer 4 propositions d'ordre organisationnel permettant d'améliorer encore la situation dans le sens de la demande du président du Grand Conseil. Celles-ci seront soumises à la COGES en début d'année 2016. En cas d'acceptation, ces propositions d'amélioration seront adressées au Conseil d'État.

Service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM)

Le 20 février, la sous-commission s'est rendue dans les locaux du SIAM; la séance a eu lieu en présence du chef du DJSC, de son secrétaire général, du chef du SIAM et de la présidente de la sous-commission des finances, invitée pour l'occasion; le service faisant régulièrement débat à la sous-commission des finances. La présentation du service a permis de prendre connaissance de ses principales missions.

La sous-commission de gestion a évoqué le rapport du Contrôle cantonal des finances (CCFI) qui a fait un certain nombre de recommandations. Le service a partiellement tenu compte de ces recommandations, notamment celles ayant trait à un meilleur suivi des décomptes finaux et de la facturation pour les institutions sises hors canton.

La future entrée en vigueur de la LISA, déclinaison cantonale de la Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), selon ce qu'elle contiendra, devrait faciliter le suivi. Elle a fait l'objet d'une consultation. Le chef du département estime qu'il faudra encore plusieurs mois de travail avant que ce dossier entre dans le processus parlementaire.

L'offre et les besoins du canton ont été examinés; la planification n'est pas simple, en raison du nombre d'intervenants susceptibles de placer une personne (familles, services sociaux, organismes de soutien aux personnes en difficultés ou encore justice). Si le canton est dans la moyenne suisse pour le placement des enfants, il offre, par contre, un nombre de places pour adultes pour 1000 habitants supérieur à la moyenne nationale.

On note que la situation est quasi équilibrée entre les placements hors canton (98) et les placements des non neuchâtelois dans des institutions du canton (92).

Office des archives

Le 31 mars, la sous-commission a visité les locaux d'archivage situés sous le Château de Neuchâtel; la séance formelle qui a suivi, en présence du chef du département et du chef de l'office des archives, a permis de prendre connaissance des missions et projets en cours. Parmi les missions essentielles du service, citons:

- contribuer à la transparence et à la traçabilité des activités étatiques;
- assurer la justification des droits des personnes physiques et morales;
- constituer la mémoire historique de la communauté neuchâteloise;
- assurer l'accès des archives au public.

De plus, la loi sur le notariat impose de conserver un très important volume d'archives pour garantir la sécurité juridique de l'État et les droits des citoyens. La loi sur les communes qui définit le devoir de supervision de l'État concernant les archives communales figure également parmi les prérogatives du service.

Le projet d'archivage numérique fait l'objet d'une attention particulière. Un crédit d'investissement de 1,45 million de francs a été accepté par le Grand Conseil en 2011. Le projet d'archivage numérique et sa gouvernance ont été validés par le Conseil d'État. À ce jour, il n'existe pas encore de stockage numérique.

Actuellement les archives se trouvent sur 5 sites différents répartis dans le canton; ce qui ne va pas sans créer de nombreux problèmes.

Le projet de Centre cantonal d'archives, qui vise à rationaliser et centraliser les archives dans un bâtiment adéquat restant à trouver ou à construire, est discuté. Ce projet est mené de concert avec les communes qui rencontrent les mêmes problèmes que l'État.

Les commissaires s'accordent sur la situation préoccupante, particulièrement au niveau de la sécurité et la surcharge de travail découlant de la répartition des archives sur 5 sites; un sérieux travail de sensibilisation auprès des groupes politiques sera nécessaire pour faire avancer le projet.

Seul le 10% des documents générés par les services devraient être conservés; il s'agira d'imposer aux services un plan de classement et un calendrier de conservation.

Finalement, il est constaté que l'archivage est un attribut de la souveraineté cantonale. Toutefois, en ce qui concerne l'archivage numérique, les archives fédérales proposent une solution tout comme d'autres prestataires externes. Il s'agira donc de prendre des décisions politiques raisonnables, tenant compte de la pérennité des solutions proposées et de leurs coûts.

Police neuchâteloise

Le 4 juin, la sous-commission de gestion s'est rendue dans les locaux de la police neuchâteloise, à la rue des Poudrières 14 à Neuchâtel (BAP). La séance a eu lieu en présence du secrétaire général du département, du commandant de la police neuchâteloise et de son adjoint, et du chef de la police judiciaire. Le commandant et son adjoint ont fait une brève présentation du service et de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la police. L'effectif de la police, tous postes confondus, s'élève à environ 500 personnes. L'essentiel du personnel policier est recruté et formé à l'ERAP. La police représente près de 20% du personnel de l'État (hors enseignants). Le commandant regrette le manque de personnel administratif qui permet d'épurer les anciens dossiers, tâche essentielle au sens de la protection des données personnelles; il note que le ratio administratifs/policiers est parmi les plus bas de Suisse. L'abolition de l'unité structurelle «Gendarmerie» au profit de domaines de prestations est unique en Suisse romande. Une plateforme regroupe tous les partenaires de part et d'autre de la frontière. Toutes ces collaborations ont fortement inspiré la révision de la LPol, construite sur les compétences des policiers, des agents de sécurité publique, des agents de sécurité privés et des employés civils.

Le chef de la police judiciaire présente l'outil de pilotage exceptionnel dont s'est doté la police neuchâteloise: les tableaux de bord réalisés grâce à un programme informatique; ils offrent une parfaite vision d'ensemble à la fois de la criminalité sur tout le territoire cantonal et de la gestion interne.

Les reconversions professionnelles pour les collaborateurs atteints dans leur santé, que ce soit pour des causes de maladie ou simplement liées à l'âge, sont un dossier important.

Le commandant a évoqué les défis à venir dans les prochaines années:

- dépasser les frontières du fédéralisme;
- faire face à la criminalité sur Internet;
- trouver de nouvelles recrues.

En conclusion, la sous-commission est fort impressionnée par la qualité du travail fait en toute intelligence avec des outils, notamment informatiques, bien pensés et adéquats.

Visite du Musée de Colombier et examen de la convention-programme "Patrimoine culturel et monuments historiques"

Le 28 août, la sous-commission s'est rendue au Musée de Colombier, fermé depuis le départ de la conservatrice. Cette séance s'est déroulée en présence du chef de la sécurité civile et militaire, du responsable des infrastructures du service de la sécurité civile et militaire, et du chef de l'office du patrimoine et archéologique (pour la partie de l'examen de la convention-programme "Patrimoine culturel et monuments historiques"). L'avenir du musée est discuté. Au début du mois d'octobre, une étude effectuée par un mandataire et finalisée par un comité de pilotage a été présentée aux diverses instances qui avaient montré de l'intérêt. Le chef du département transmettra un rapport au Conseil d'État. Après la visite, la sous-commission a constaté avec satisfaction que les collections et le bâtiment sont particulièrement bien entretenus malgré la fermeture du Musée.

Le chef de l'office du patrimoine et archéologique présente la planification financière des subventions fédérales accordées à la protection des monuments historiques et du patrimoine culturel du canton. La Confédération distribue 70% de son budget via les conventions-programmes. Le solde est attribué directement par l'Office fédéral de la culture, sur demande des offices cantonaux, pour des objets reconnus d'intérêt national. Le canton de Neuchâtel a eu

beaucoup de chance, car au lieu de toucher environ 600'000 francs, il a obtenu 2'667'000 francs! Cette somme a permis d'attribuer des subventions à plusieurs objets supplémentaires d'importance.

La sous-commission est très satisfaite de la perspicacité du service qui a permis d'obtenir beaucoup plus d'aide fédérale qu'initialement escomptée; elle tient à féliciter ses responsables pour ce travail.

Visite de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue et examen des motions et postulats en suspens

Le 15 septembre, la sous-commission s'est rendue à l'établissement d'exécution des peines de Bellevue à Gorgier, toujours en phase de transformation; la séance a eu lieu en présence du chef du département, de son secrétaire général, de la cheffe du service pénitentiaire (1^{ère} partie de la séance) et du directeur de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue. Les responsables évoquent l'extrême pénibilité des conditions de travail due à la rénovation des (valable également pour La Promenade à La Chaux-de-Fonds). Une réorganisation constante dans la gestion des journées et des espaces, crée une surcharge et un stress permanent pour l'ensemble du personnel et pour les maîtres d'œuvres appelés à travailler sur ces chantiers. Un autre souci est évoqué, soit l'éventuelle exfiltration violente d'un détenu, avec des armes lourdes; ce point fait l'objet d'une attention et d'un examen particulier de manière préventive.

Le chef du département, le secrétaire général et la sous-commission s'attellent ensuite à l'examen du suivi des motions, postulats et recommandations en attente de réponses. Après discussion et quelques propositions de classement d'objets suggérées par la sous-commission, l'ensemble des délais de traitement proposés par le département sont validés.

Conséquences organisationnelles de la pollution de l'eau au Locle et environs

Le 11 décembre, la sous-commission a souhaité faire le point sur les conséquences organisationnelles de la pollution du réseau de l'eau potable qui a touché Le Locle et une partie de la Vallée de la Brévine survenue en juillet 2015. L'examen de la situation était initialement prévu avec le seul chef du service de la sécurité civile et militaire. Toutefois, comme le médecin cantonal publiait les 1^{ers} résultats de l'étude épidémiologique consécutive à cet incident peu avant la tenue de la séance; il y a donc participé pour expliquer ses conclusions.

Le médecin cantonal a donné la chronologie des faits de cette flambée épidémique et expliqué que le chef des urgences ainsi que les médecins ont une obligation légale d'aviser les autorités sanitaires, ce qui a été fait dans les délais. Les pharmaciens, quant à eux, n'ont pas cette obligation.

Un débriefing aura lieu en janvier 2016 avec les autorités du Locle et les partenaires sanitaires, pour en tirer les conséquences (éventuelles recommandations à adresser aux pharmaciens pour revoir les pratiques de communication en cas d'épidémie, notamment l'usage des réseaux sociaux qui permettent une très grande réactivité).

Le chef du service de la sécurité civile et militaire explique que l'État, dans le cadre de la distribution d'eau, n'agit qu'en tant qu'autorité de haute surveillance. La décision de purger le réseau a été celle de l'État, mais la responsabilité appartient à l'exploitant et au propriétaire du réseau d'eau. Lors du débriefing prévu, il sera abordé la question de savoir quels sont les plans d'urgence que les distributeurs et exploitants doivent mettre en place en pareille situation.

Le chef du service de la sécurité civile et militaire indique qu'avec le plan ORCCAN (Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel), l'État peut prendre la main sur une problématique, mais cette décision est validée par le Conseil d'État par voie d'arrêté, dès lors que cela se rapporte à la protection de la population et les libertés ou droits de cité sont restreints (par exemple, l'interdiction de baignade ou de pompage, etc.).

Examen des comptes 2014 et du budget 2016

La sous-commission a siégé conjointement avec la sous-commission des finances tant pour l'examen des comptes 2014 (le 7 mai 2015) que l'examen du budget 2016 (le 14 septembre 2015). Lors de ces séances, le chef du département, son secrétaire général, le responsable financier du département, ainsi que l'ensemble des chefs des services rattachés au DJSC étaient présents.

La sous-commission est satisfaite de cette manière de procéder car elle facilite son travail en la mettant, parfois sur la piste d'aspects à examiner lors de visites ultérieures d'offices ou de services.

2.2.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission de gestion du DJSC a siégé le 28 avril 2016 avec la sous-commission des finances dudit département, afin d'examiner conjointement les comptes et le rapport de gestion 2015 du département. Lors de cette séance, le chef du DJSC était accompagné du secrétaire général du département et du responsable financier, de plus, l'ensemble des chefs de service du département ont été entendus.

La sous-commission constate avec satisfaction que toutes les questions soulevées ont trouvé des réponses précises et satisfaisantes.

En conclusion, la sous-commission prend acte du rapport de gestion 2015. Elle souhaite remercier le chef du département, les chefs de service et l'ensemble du personnel rattaché au département, pour leur engagement et les efforts constants effectués pour le bon fonctionnement des services, parfois dans des conditions difficiles.

2.2.1.5. Bilan et perspectives

La sous-commission tient à remercier l'assistante parlementaire sortante rattachée à la sous-commission pour la qualité de son travail et salue l'arrivée de la personne appelée à lui succéder.

Trois séances de la sous-commission ont d'ores et déjà été fixées pour le premier semestre 2016, dont l'une sera consacrée au Laténium. D'autres séances ou demandes de renseignements ponctuelles pourraient être sollicitées auprès du département ou de ses services.

2.3. Département de l'éducation et de la famille (DEF)

2.3.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.3.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DEF s'est réunie les 29 janvier, 28 avril, 25 août, 22 octobre et 9 décembre 2015 en présence de la cheffe du DEF, du secrétaire général et du secrétaire général adjoint.

2.3.1.2. Entités visitées

La sous-commission n'a pas procédé à des visites, mais elle a régulièrement reçu des responsables d'offices pour examiner leur gestion.

2.3.1.3. Suivi des dossiers

Université de Neuchâtel

La sous-commission a été régulièrement informée sur l'avancement de la révision totale de la loi sur l'Université. Celle-ci a été préparée par un groupe de travail comprenant des représentants de l'Université, du Conseil de l'Université et du département. Un premier projet a été soumis au Conseil d'État qui a procédé à son examen, et qui a organisé une consultation interne auprès des organes de l'Université. De nombreuses remarques ont été formulées, entraînant des modifications du projet initial. Un des principes de cette future loi est de donner une véritable autonomie à l'Université, en définissant les rôles de chacun. Il est prévu de lui accorder une enveloppe quadriennale par le biais d'un contrat de prestations. En fin d'année, le dossier était entre les mains du Conseil d'État en vue de procéder à une consultation externe auprès des milieux politiques et économiques neuchâtelois. Le Grand Conseil devrait être saisi de la nouvelle loi sur l'Université en automne 2016.

La sous-commission a été informée du processus de nomination du futur recteur de l'Université, poste pour lequel il restait 2 candidats retenus en fin d'année.

Formation académique et professionnelle commerciale

Un groupe de travail a ouvert des réflexions sur les entités du secondaire 2 sur le Littoral, portant sur la cohérence pédagogique, et sur l'efficacité financière et administrative. Le rapport a été soumis aux milieux intéressés, mais le rapport d'information prévu pour le Grand Conseil n'a pas été finalisé.

La sous-commission a appris que le Lycée Jean-Piaget va mettre en place, pour la rentrée 2016, une formation de maturité spécialisée, orientation pédagogique qui permettra d'accéder à la HEP BEJUNE. Cette formation remplace celle précédemment dispensée par le Lycée Denis-de-Rougemont (maturité gymnasiale).

Il s'agit de "rapatrier" une quinzaine d'étudiants qui suivent actuellement ce cursus hors canton, dont les charges financières sont assumées par le canton.

Cette option a suscité beaucoup d'interrogations au sein de la sous-commission. L'utilité même de cette maturité spécialisée, a été contestée, alors que des classes professionnelles à plein temps sont fermées, tout comme la pertinence de déplacer les étudiants au Val-de-Travers. Enfin, les incidences financières n'étaient pas claires. Les réponses obtenues ont permis de rassurer la sous-commission. Cette formation répond à un besoin et ne remet pas en cause les cursus académiques ou professionnels. Une économie de 20'000 francs pourra être réalisée.

Maturités professionnelles

La sous-commission a demandé de connaître les moyens à disposition du département pour promouvoir les maturités professionnelles. Les moyens sont limités, mais cela passe surtout par la sensibilisation des associations professionnelles. Le département entretient de nombreux contacts avec les entreprises formatrices et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.

Enquête PISA

La sous-commission a participé à une séance de la commission "Ecole obligatoire" pour examiner les moyens à mettre en œuvre pour améliorer les résultats neuchâtelois suite à l'enquête PISA. Le suivi de ce dossier est en mains de cette commission.

Office des hautes écoles et de la recherche (OHER)

Cet office, doté de 2,2 EPT, dispose depuis septembre 2015 d'un nouveau responsable. Il est chargé du pilotage, de la surveillance administrative et financière des institutions de formation du niveau tertiaire, soit l'Université, la HEP-BEJUNE, la HES-SO, la HE-ARC et la HE de musique (Genève).

L'OHER travaille intensément sur le financement de la formation HES-SO, dont les coûts augmentent sans cesse et atteignent près de 30 millions de francs pour Neuchâtel. Des pistes de réflexions sont en cours pour diminuer les charges, et pour revoir la répartition entre cantons. Un autre dossier important porte sur la convention d'objectifs et le contrat de prestations avec la HE-ARC. Il est paradoxal de voir que Neuchâtel envoie plus d'étudiants dans les autres cantons de la HES-SO, que la HE-ARC n'en accueille des autres cantons de la HES-SO. Il s'agit de faire preuve de créativité en proposant des formations profilées et attractives, comme le pôle de recherche en ingénierie à la HE-ARC qui doit être en adéquation avec les domaines industriels du canton. Cela implique aussi une collaboration étroite avec l'Université. Par contre, une formation tertiaire en biotechnologie n'est pas envisageable à Neuchâtel, mais elle a tout son sens au niveau CFC et de la maturité.

Enfin, l'OHER applique la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des Hautes Écoles et des Universités, dont l'objectif principal est de coordonner la formation tertiaire.

La sous-commission tient à relever la qualité du travail de l'OHER, dont le responsable fait preuve d'un engagement total.

Chances de réussite à l'Université

L'OHER a examiné les chances de réussite dans les Universités des étudiants ayant une maturité neuchâteloise. Le rapport présenté à la sous-commission, basé sur plusieurs études existantes, met en évidence:

- la corrélation partielle entre le nombre de bacheliers d'un canton et le taux de réussite, respectivement d'abandons ou d'échecs, au terme de la 1^{ère} universitaire. Or, Neuchâtel est le 4^e canton de Suisse en nombre de maturités académiques délivrées;
- les différences cantonales du taux de réussite s'expliquent aussi en partie par des raisons d'orientation des futurs bacheliers dans leur cursus de formation tertiaire. Les bacheliers neuchâtelois ne recourent pratiquement pas aux prestations de l'OCOSP, à l'inverse de leurs camarades des autres cantons (3,14% contre 8,81%).

Parmi les mesures prises, il faut citer le renforcement des conditions de promotion en imposant une moyenne de 4 au minimum dans les 4 branches fondamentales, en plus des conditions déjà en vigueur. En outre, les bacheliers doivent être davantage sensibilisés aux prestations de l'OCOSP. Concernant l'entrée à l'EPFL, une bonne moyenne en Maths 2 est recommandée.

Conservatoire de musique

Le Conservatoire de musique, rattaché depuis 2013 au service de l'enseignement obligatoire (SEO), est une entité cantonale répartie sur 16 sites, dont les principaux sont à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers. Sa mission est de dispenser l'enseignement musical amateur et préprofessionnel, mais aussi de développer et de promouvoir la culture musicale en général. Il contribue à la vie culturelle du canton, avec par exemple, 109 prestations publiques offertes durant l'année scolaire 2014-2015. Environ 60'000 périodes d'enseignement sont données par année. Le nombre d'élèves est stable, avec un nombre de 2'000 annuellement. En moyenne, 8% des élèves neuchâtelois sont inscrits au Conservatoire.

La révision du barème des écolages, basé sur le revenu des familles des élèves, n'a finalement pas provoqué de diminution des effectifs. A noter que 36 élèves hors canton paient maintenant le plein tarif.

La facturation des écolages a connu quelques problèmes en 2015, avec du retard dans la facturation aux parents. Cela est dû aux changements des systèmes informatiques utilisés et au nouveau barème.

Sur le plan financier, le budget sera difficile à tenir, Les recettes sont en diminution, mais des économies sont en cours en intensifiant les synergies et les simplifications administratives, permettant ainsi de réduire les coûts par période d'enseignement.

Le statut du personnel enseignant est jugé précaire, avec des contrats de droit public qui rendent la gestion des fluctuations des inscriptions par instrument difficile. La question de faire du Conservatoire une entité autonomisée pourrait être envisagée pour la prochaine législature. Enfin, la situation des écoles de musique privées, soutenues notamment par certaines communes, a été évoquée. Un subventionnement par le canton n'est pas envisagé.

Apprentissage en mode dual

L'augmentation du nombre d'apprentis en mode dual reste l'un des objectifs prioritaires pour le département. Malheureusement les chiffres de la rentrée scolaire 2015-2016 indiquent une trentaine de places d'apprentissage en moins. La conjoncture économique, mais aussi les profils des candidats à l'apprentissage qui ne correspondent pas aux besoins des entreprises formatrices peuvent expliquer cette évolution négative.

La sous-commission a fait le point sur cette situation avec la cheffe de l'office des apprentissages (OFAP). Une nouvelle organisation a permis de renforcer le rôle des conseillers en formation, désormais répartis en 3 pôles métiers:

- Santé, arts et nature
- Technique, bâtiment et alimentation
- Commerce, services et vente

Des documents promotionnels ont été élaborés par pôle pour les entreprises et pour les jeunes.

Un plan d'action présenté par le département lors d'une conférence de presse à fin octobre, prévoit outre la spécialisation des conseillers en formation, un suivi des entreprises qui ne souhaitent momentanément ou durablement plus former d'apprentis. En outre, les enseignants du cycle 3 sont invités à visiter des entreprises pour rapprocher le monde de l'économie avec le monde de la formation.

CFC en poche et ensuite?

La sous-commission a pris connaissance de manière détaillée de l'enquête menée par le département pour répondre à la motion 14.104 du 27 janvier 2014 "CFC en poche et ensuite?". Ce point a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil et il a été traité en mars 2016.

Objets en suspens

La commission a fait le point sur les objets législatifs en suspens au département, soit:

- 2 recommandations traitées en 2015;
- 3 motions soumises à l'ancien droit, qui seront traitées selon le planning du rapport 14.068;
- 1 motion soumise au nouveau droit, dont le délai est échu, traitée en octobre 2015;
- 2 motions soumises au nouveau droit, dont le traitement est prévu pour 2016;
- 5 postulats soumis à l'ancien droit, qui seront traités selon le planning du rapport 14.068;
- 2 postulats soumis au nouveau droit, dont le délai est échu, qui seront traités en 2017 et 2018;
- 6 postulats soumis au nouveau droit, qui seront traités en 2016 et 2017.

Le total des objets en suspens est de 21, mais la sous-commission relève un important effort du département pour apporter les réponses dans les délais impartis. Dans quelques cas, la prolongation du délai en fonction de l'annonce de rapports importants du Conseil d'État est pertinente.

2.3.1.4. Examen du rapport de gestion du département

Lors de sa séance du mercredi 20 avril 2016, la sous-commission a examiné le rapport de gestion 2015 du DEF en présence de la cheffe du département, du secrétaire général et du secrétaire général adjoint.

Durant cette rencontre, de nombreuses questions ont pu être posées, auxquelles la sous-commission a obtenu des réponses qui l'ont satisfaite.

2.3.1.5. Bilan et perspectives

Le bilan de la sous-commission du DEF est globalement positif; elle n'a aucune remarque ni recommandation à formuler.

Pour 2016, une rencontre avec le rectorat et le Conseil de l'Université est prévue. La sous-commission entend aussi suivre le programme d'assainissement des finances cantonales, notamment sous l'angle de la gestion (regroupement administratif des lycées et des écoles professionnelles). Au niveau du département, il est prévu d'examiner le fonctionnement de l'OCOSP.

2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.4.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.4.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie à 11 reprises en 2015; elle a bénéficié à chaque fois que cela était nécessaire de la présence du chef de département et/ou du secrétaire général entré en fonction en février, ainsi que du chargé de missions et de la collaboratrice scientifique.

En plus des séances ordinaires, la sous-commission a passé, en compagnie de la sous-commission des finances du département et de la commission Infrastructures routières, une journée à visiter, sous la conduite du service des ponts et chaussées, les ouvrages d'art. De nombreux ponts et tunnels présentent de graves défauts et nécessiteront d'importants investissements.

Dès juin 2015, M. Jean-Jacques Aubert démissionnaire a été remplacé par M. Laurent Debrot.

2.4.1.2. Entités visitées

La sous-commission a poursuivi et approfondi ses rencontres avec les services du département, en présence des chefs de service et des responsables de secteurs. Elle tient à souligner la disponibilité de ses interlocuteurs et à mettre en exergue la qualité des informations et documents fournis.

2.4.1.3. Suivi des dossiers

Motions, postulats et conventions-programmes

La sous-commission a suivi le traitement des motions et postulats en souffrance. Elle tient à relever qu'avec l'arrivée du nouveau chef de département et du secrétaire général, un sérieux effort de rattrapage a été entrepris. La sous-commission s'est aussi penchée sur le traitement des conventions-programmes de la Confédération et a apprécié le suivi des services, ce qui assure de précieuses subventions ou indemnités au canton.

Service de l'agriculture (SAGR)

La sous-commission s'est particulièrement intéressée à la question de la taille des domaines, liée aux problèmes d'épandage. Elle s'est aussi enquis des moyens à disposition du SAGR pour lutter contre l'accumulation "d'épaves" aux abords de certaines fermes.

Office des vins et des produits du terroir (OVPT)

L'autonomisation de cet office est effective depuis janvier 2015. Il s'agit d'un petit office de 1,6 EPT, mais important pour le rayonnement de ce canton. La sous-commission a apprécié la structure mise en place et les actions menées par l'OVPT; elle n'a pas manqué l'occasion de tester un échantillon des produits du terroir.

La sous-commission a également pris connaissance du mandat de prestations de l'office lorsqu'il a été finalisé.

Service des transports (SCTR)

La sous-commission a été régulièrement informée de l'évolution du dossier "Mobilité 2030" et de la préparation de l'horaire 2016. Elle s'est assurée du suivi des conventions-programmes.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Ici aussi, la sous-commission s'est préoccupée du traitement des conventions-programme. Grâce aux bonnes relations du service au sein de l'office fédéral de l'environnement (OFEV), Neuchâtel obtient des participations financières importantes et notamment le canton a reçu 2'100'000 francs pour la gestion des forêts et 500'000 francs au titre de la biodiversité.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

La sous-commission a examiné les diverses convention-programmes liées à ce service en particulier celle relative au cadastre, en lien avec le guichet cartographique du SITN. Relevons que la technologie Open source utilisée et développée pour le géoportail a été reprise par actuellement 6 cantons et par de nombreuses communes suisses.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

La sous-commission s'est enquis de l'évolution de la mise en œuvre de la LAT2 et de l'adaptation du plan directeur cantonal. Ce dossier devra être concrétisé en 2016 et nécessitera des discussions avec les communes

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

La sous-commission a été particulièrement attentive à ce service en 2015 et en a parlé lors de 3 de ces séances. Elle s'est intéressée à l'organisation des contrôles vétérinaires, notamment au niveau du transport des animaux. La sous-commission a aussi examiné les procédures de contrôle menées par le service de la consommation sous la responsabilité du chimiste cantonal. Elle a pris acte qu'une réorganisation du service interviendrait en 2016.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Outre la visite des ouvrages d'art dont il a été question plus haut, la sous-commission s'est penchée sur 3 conventions-programme.

L'une relative à la protection contre le bruit et l'isolation acoustique, les 2 autres relatives à l'eau, au niveau de l'aménagement des cours d'eau d'une part, et de la protection contre les dangers naturels dans le domaine des eaux d'autre part.

2.4.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission a examiné le rapport de gestion du DDTE lors d'une séance en partie commune avec la sous-commission des finances le 29 avril en présence du chef du département et de son responsable financier. Elle tient à souligner la grande disponibilité du chef de département, de son secrétariat général et de ses chefs de services ou d'offices, ainsi que la qualité du travail fourni dans les diverses missions du département.

La sous-commission, au niveau des contrôles effectués par le SCAV, relevait dans son rapport 2014 le nombre élevé d'échantillons non conformes. Hélas le même constat peut être fait cette année.

En ce qui concerne les effectifs du personnel du DDTE, la sous-commission a constaté une baisse de 2,5 EPT par rapport au 31 décembre 2014 et même de 9 EPT par rapport au budget 2015.

2.4.1.5. Bilan et perspectives

La sous-commission a pris connaissance de la volonté du DDTE de poursuivre la réflexion quant à la réorganisation de ses services, voire au regroupement de certains offices, à l'image de ce qui a été réalisé au niveau du service de l'énergie et de l'environnement. La sous-commission se réjouit aussi du suivi des nombreuses "conventions programmes" de la Confédération qui nous a permis et nous permettra d'obtenir de substantielles subventions.

Pour conclure, la sous-commission tient à relever que son travail en 2015 a été grandement facilité par le soutien indéfectible du secrétariat général du Grand Conseil et de son assistante parlementaire.

2.5. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

2.5.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.5.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DEAS a siégé 5 fois en 2015, chaque fois en présence du chef du département et du secrétaire général. Le président de la sous-commission a en outre effectué une visite à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) en juin. Par ailleurs, la sous-commission a subi une modification de sa composition entre 2014 et 2015, Madame Silvia Locatelli, démissionnaire, a été remplacée par Madame Erica Di Nicola.

2.5.1.2. Entités visitées

NEODE

La séance du 20 février 2015 a été consacrée à une visite de Neode à La Chaux-de-Fonds. Contrairement à une rumeur, il n'est pas question de multiplier les sites comme Neode chargés d'incuber des sociétés innovantes en formation, mais plutôt d'offrir une continuité après Neode par un hôtel d'entreprise, comme cela a été réalisé dans le bas du canton dans les locaux de Voumard.

LADE

Lors de la même séance, la sous-commission a pris connaissance en primeur du projet de loi sur l'appui au développement économique (LADE) et du rapport y relatif.

Comptes et gestion du département

La séance du 24 avril avait pour but d'examiner les comptes et la gestion du département et de ses services, en collaboration avec la sous-commission des finances. Chacun des services du département a été auditionné, de même que le secrétariat général et la CCNC. Les deux sous-commissions ont apprécié la qualité du travail fourni par ces différentes entités.

Stratégie d'intégration professionnelle

La séance du 24 juin a été toute entière consacrée à l'examen du projet de rapport concernant la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, porté par la chargée de mission au DEAS, et impliquant plusieurs services et plusieurs départements. Ce projet très ambitieux nécessite pour réussir de mobiliser les ressources et la bonne volonté de nombreux services de l'administration, mais aussi des entreprises situées dans le canton. Le rapport 15.047 "Intégration professionnelle" sera prochainement traité par le Grand Conseil.

Service de la statistique

La séance du 17 août a été consacrée à la rencontre avec la direction du service cantonal de la statistique, seul service avec lequel la sous-commission n'avait pas encore pris contact. Il s'agit de l'un des plus petits services de l'État en terme de personnel (5,9 EPT), mais qui par son activité, rend possible le travail de nombreux autres services de l'administration. Il a donc un rôle central et transversal. De plus, il assume un mandat de prestations pour le canton du Jura.

Suivi des recommandations, motions et postulats

Cette même séance a été consacrée à l'examen du suivi des recommandations, motions et postulats: la plupart de ces propositions de députés seront traitées à l'occasion du traitement de rapports du DEAS devant le Grand Conseil. La sous-commission accepte ce principe.

Bilan de l'année 2015

La séance du 15 décembre avait 3 buts:

- faire un bilan de l'année 2015 et dégager les perspectives 2016;
- étudier les mesures envisagées pour lutter contre les abus;
- faire un état de situation de la prise en charge des demandeurs d'asile dans le canton à la suite de l'arrivée massive de réfugiés.

Le bilan de l'année 2015 est favorable pour la sous-commission, comme pour le département dans le sens que l'administration a rempli à satisfaction ses missions, que les projets suivent leur parcours comme prévu, et que le climat entre la sous-commission et les divers organes du DEAS est bon.

Lutte contre les abus à l'aide sociale

La COGES s'est préoccupée de savoir comment lutter contre les abus à l'aide sociale à la suite de la visite du président de la sous-commission à la CCNC. Elle a invité le préposé à la protection des données à s'exprimer sur l'opportunité et la possibilité de croiser les données de différents services pour découvrir les fraudeurs. Par ailleurs, le département a lancé un programme de lutte contre la fraude qui fait l'objet d'une campagne d'affichage. Il s'en suivra une démarche de clarification des lois qui permettra de démasquer et de poursuivre les fraudeurs.

Prise en charge des demandeurs d'asile dans le canton

Le chef de service des migrations et ses collaborateurs ont démontré à la sous-commission, que malgré l'afflux récent de réfugiés, ils avaient la situation en main et qu'ils cherchaient des alternatives aux abris de protection civile pour le 1^{er} accueil et de nouveaux appartements pour le 2^e accueil.

Cette séance a aussi permis de fixer les objectifs de la sous-commission pour 2016.

2.5.1.3. Suivi des dossiers

Caisse cantonale de compensation (CCNC)

À la demande de la COGES, le président s'est rendu à la CCNC le 18 juin pour apprécier si, et dans quelle mesure, les demandes de prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI font l'objet d'un examen trop long. Il a acquis la conviction que les délais correspondaient à ceux d'autres cantons, et que la CCNC faisait une recherche fouillée pour séparer les ayants droit des autres personnes. Il a été frappé de voir que la CCNC est très sécurisée pour éviter l'intrusion de bénéficiaires déboutés agressifs, et par l'annonce que la CCNC avait constaté plusieurs cas de bénéficiaires d'assistance sociale qui avaient également un emploi salarié inconnu avec paiement de cotisations AVS. Cette visite a motivé la COGES à s'intéresser aux croisements de données pour repérer les fraudeurs.

2.5.1.4. Examen du rapport de gestion du département

L'après-midi du 3 mai 2016 a été consacrée à l'examen du rapport de gestion du département pour l'année 2015, en collaboration avec la sous-commission des finances. Les deux sous-commissions ont rencontré à cette occasion les responsables des 6 services du DEAS, le secrétaire général et le directeur de la caisse cantonale de compensation.

L'examen du rapport de gestion et les discussions avec les chefs de service ont permis de constater que leur gestion était adéquate, et que la sous-commission pouvait l'approuver en remerciant les chefs de service pour la qualité de leur travail.

2.5.1.5. Bilan et perspectives

Les activités de la sous-commission lui ont permis de constater que l'administration du département fonctionne bien, que les projets sont suivis à satisfaction, que les rapports de travail semblent adéquats et que les contacts entre les organes du DEAS et la sous-commission permettent de travailler dans un climat serein.

3. EXAMEN DE LA GESTION PAR LE BUREAU

3.1.1.1. Généralités

Le bureau de la COGES s'est réuni, en règle générale, avant les séances plénières de la COGES. Il a examiné plus en détail la gestion du Contrôle cantonal des finances (CCFI) et de la Chancellerie d'État. Il s'est rendu en Valais pour rencontrer le bureau de la commission de gestion du Grand Conseil de ce canton.

3.1.1.2. Entités rencontrées

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Le CCFI exerce la surveillance financière des comptes de l'État, des entités rattachées à l'État et d'un certain nombre d'entités paraétatiques. Il procède à des audits et à des contrôles internes et externes. Il compte 10 collaborateurs pour 8,65 EPT. Il émet des observations (plus de 300 en 2014) et assure leur suivi. Les observations sont de 3 types, soit:

- la demande qui est contraignante (non-respect des bases légales, lacunes graves dans la gestion);
- la recommandation qui n'est pas contraignante (lacunes organisationnelles);
- la remarque (erreur mineure qui ne nécessite pas de changement).

La discussion entre le bureau et le chef du CCFI a confirmé l'importance de son travail et le fait que les observations formulées sont suivies et mises en œuvre par les départements ou les entités concernées. Pour le bureau, les rapports du CCFI, en particulier les audits, sont des outils utiles et intéressants pour le suivi de la gestion de l'État. Il a été organisé une séance réunissant les présidents des sous-commissions de gestion et le CCFI. La COGES reçoit chaque mois la liste des contrôles effectués et elle a décidé, par ses sous-commissions, de demander au Conseil d'État l'obtention des rapports détaillés du CCFI relatifs aux entités des différents départements. Cette demande a été acceptée.

Chancellerie d'État

Avec la chancelière et le vice-chancelier, le bureau a examiné la gestion 2014 et fait le point sur les activités 2015. La Chancellerie a travaillé sur la modification de la forme et du contenu des rapports de gestion, dans le cadre du programme de réformes. Elle pilote aussi le projet "Conduite-NE" qui a pour but de mettre en place un certain nombre d'outils nécessaires à la conduite stratégique du gouvernement.

Le secteur "communication" a été réorganisé avec la création, au 1^{er} mars 2015, d'un nouvel office des relations extérieures et de la communication (OREC). Malheureusement, le recrutement du chef de cet office n'a pas abouti. Certes, la mise au concours du poste a permis d'enregistrer une trentaine de candidatures, mais à la fin, les candidats pressentis ont renoncé, faute d'intérêt.

Pour le bureau, il est indispensable de pourvoir ce poste rapidement. En effet, il s'agit de reconstruire une bonne image du canton de Neuchâtel à l'extérieur, en particulier auprès des autorités (Conseil fédéral et Parlement) et de l'administration fédérale.

Visite en Valais

La rencontre avec la commission de gestion (COGEST) du Grand Conseil valaisan s'est avérée intéressante. Dans ce canton, le secrétariat de la COGEST est assumé par l'Inspection cantonale des finances (IF), qui est l'équivalent du CCFI neuchâtelois, qui la seconde dans son travail. Outre des sous-commissions par département, la COGEST est organisée en délégations qui sont constituées selon la nature des dossiers. Elle peut mandater l'IF pour recueillir les faits utiles qui sont ensuite analysés. Un rapport spécifique à un dossier est rédigé et transmis pour discussion au Grand Conseil. À noter aussi que tous les procès-verbaux des travaux de la COGEST valaisanne sont accessibles par tous les membres du Grand Conseil, ce qui n'a pas manqué de surprendre le bureau neuchâtelois. Celui-ci constate que, dans les 2 cantons, les commissions de gestion poursuivent des buts identiques, mais leur manière de travailler est différente.

Le bureau a reçu des informations sur la mise en place du Parlement sans papier en Valais qui fonctionne bien. Le canton a développé, avec un mandataire privé, un système de reconnaissance vocale électronique pour l'établissement des procès-verbaux des commissions et des sessions plénières du Grand Conseil. A première vue, ce système paraît intéressant, mais à y regarder de plus près, il nécessite encore des améliorations puisque de nombreuses corrections et relectures doivent se faire.

Secrétariat général du Grand Conseil

Le système de reconnaissance vocale du canton du Valais a fait l'objet d'une discussion entre le bureau et la responsable du secrétariat général du Grand Conseil. Le bureau est arrivé à la conclusion qu'à l'heure actuelle, ce système ne présentait que peu d'intérêt pour le canton de Neuchâtel, au vu des lacunes constatées. Toutefois, il a invité le secrétariat général à suivre les développements de ce système.

Le bureau a fait le point sur le rattrapage des procès-verbaux en retard. Grâce à l'engagement de personnel supplémentaire, à fin 2015, les procès-verbaux des sessions de l'année 2012 étaient terminés et remis aux députés de la législature précédente. Il reste à rattraper les procès-verbaux de l'année 2013 et d'une partie de l'année 2014, jusqu'en juin. L'objectif de terminer ce travail d'ici la fin de la présente législature est maintenu. Le bureau s'est réjoui de voir les procès-verbaux des sessions de l'année 2015 remis aux députés dans un délai de 1 à 2 mois.

Autres dossiers

Le bureau s'est penché sur le règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration cantonale. Il a constaté que ce règlement, qui date du 18 décembre 1996, n'était absolument plus à jour, au vu des nombreux changements intervenus dans l'organisation des départements et des services depuis cette date. Il a invité le Conseil d'État à le revoir entièrement, ce qui a été accepté.

3.1.1.3. Examen des rapports de gestion

Les rapports de gestion 2015 de la chancellerie d'État, du secrétariat général du Grand Conseil, du CCFI, ainsi que du préposé à la protection des données et de la transparence seront examinés en juin 2016.

3.1.1.4. Bilan et perspectives

Le bureau salue le travail des entités dont il a la surveillance et il n'a pas de remarques particulières à formuler. Les perspectives annoncées dans le rapport 2014 de la COGES ont été réalisées.

Pour 2016, il entend poursuivre ses travaux de la même manière qu'en 2015.

4. CONCLUSION

En 2015, la COGES a rempli les missions définies aux articles 82 et suivants de l'OGC que nous renonçons à reprendre ici. En plus, elle a fonctionné comme commission préalable pour 2 rapports du Conseil d'État.

A l'unanimité des membres présents, la commission de gestion a accepté le présent rapport lors de sa séance du 24 mai 2016.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 24 mai 2016

Au nom de la commission de gestion:

Le président,
J.-B. WÄLTI

Le rapporteur,
W. WILLENER